



Paris, le 15 juillet 2026

Le Gouverneur de la Banque de France présente le rapport annuel 2025 sur l'épargne réglementée : dans un contexte de normalisation des taux d'intérêt, les produits d'épargne réglementée restent plébiscités par les ménages

Alors que les taux d'intérêt ont poursuivi leur normalisation en 2025, l'épargne réglementée a conservé une forte attractivité et continue de bénéficier de la confiance des ménages français. Les encours ont ainsi atteint près de 950 milliards d'euros à la fin de l'année 2025, dont 440 milliards pour le seul Livret A. Si, après avoir été particulièrement soutenus entre 2022 et 2024, les flux vers l'épargne réglementée ont ralenti en 2025, en particulier au profit de l'assurance-vie, ils demeurent positifs pour le Livret A, le LDDS et le LEP en partie grâce aux intérêts acquis.

Avec le reflux de l'inflation et des taux courts, la rémunération des produits d'épargne réglementée a été progressivement ajustée à la baisse en 2025. Le taux du Livret A a ainsi été réduit de 3,0 % à 2,4 % au 1er février 2025, puis à 1,7 % au 1er août 2025. Après une baisse à 1,5 % en février dernier. Le taux du LEP avait été également abaissé de 4,0 % à 3,5 % en février 2025, puis à 2,7 % en août, avant d'être fixé à 2,5 % en février 2026. Il a conservé ainsi une rémunération attractive par rapport au livret A et répondu à son objectif de préserver le pouvoir d'achat de l'épargne des ménages modestes.

Le rapport offre un éclairage sur le Livret A, produit quasi universel, détenu par 83 % des Français à fin 2025. Il confirme son rôle de socle d'épargne, tout en se caractérisant par des usages différenciés selon les situations patrimoniales. Quant au LEP, il poursuit sa progression, avec plus de 12 millions de détenteurs aujourd'hui, contre 7 millions en 2020. Les actions de communication et les mesures de soutien en faveur de ce livret destiné aux ménages les plus modestes continuent ainsi de porter leurs fruits.

L'épargne réglementée ne saurait être seulement appréciée à l'aune des montants collectés, elle doit également être évaluée au regard des financements qu'elle soutient. En 2025, le Fonds d'épargne a accordé 41,6 Md€ de nouveaux prêts grâce aux ressources de l'épargne réglementée centralisées à la Caisse des dépôts et consignations, soit une hausse de 49 % par rapport à 2024. Parmi ces prêts, 9,3Md€ ont été destinés à des nouveaux usages en 2025 dont le refinancement de prêts bancaires liés à la transition écologique. Il a consacré 22,9 Md€ au logement social et à la politique de la ville, permettant notamment la construction et l'acquisition de plus de 123 000 logements sociaux (+ 7 % par rapport à 2024). De leur côté, les établissements bancaires, en s'appuyant sur les ressources conservées dans leur bilan, ont accru leurs crédits nouveaux aux PME (+9% par rapport à 2024). Les encours des prêts bancaires destinés à financer des travaux d'énergie dans les bâtiments anciens (hors éco-PTZ) ont également connu une hausse de 21% en un an. Les encours de l'épargne réglementée sont toujours une source de financement stable qui peut, pour certains projets, être mobilisée à long voire très long terme.

Contact Presse :

Service de presse de la Banque de France : presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez-nous     

Contact Presse :

Service de presse de la Banque de France : presse@banque-france.fr - 01 42 92 39 00